Objet : [afps-gl] Tribune William Bourdon (Avocat) dans Libération du WE

TRIBUNE :

Le droit international a succombé dans les gravats de Gaza.

Pour l'avocat William Bourdon, la déshumanisation des victimes des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité, à l'œuvre depuis des décennies, s'est accélérée pour atteindre son acmé depuis le 7 octobre.

par William Bourdon, Avocat - publié le 10 décembre 2023

Depuis des années, Gaza est une prison à ciel ouvert. Avec plus de deux millions d'habitants, dont une proportion inégalée d'enfants, elle est maintenant une terre de gravats et de destruction et, dans ses ruines, gît le droit international humanitaire devenu métaphore de la déshumanisation du monde.

Immense recul dans le temps pour ce droit qui s'est érigé dans les douleurs, de secousse en secousse, à partir de la fin du XIXe siècle. Face à l'horreur des crimes de masse commis à l'occasion des grands conflits qui ont endeuillé l'Europe. Pourtant, ce droit international humanitaire, trop balbutiant jusqu'en 1945, a été impuissant à endiguer les crimes de masse commis au XXe, et au premier chef la Shoah et la mort par millions de civils.

Un droit qui, s'il s'est renforcé notamment avec les quatre Conventions de Genève du 12 août 1949 (à propos des «crimes de guerre») n'a pas empêché, plus tard les crimes commis pendant la décolonisation, ni ceux commis pendant la guerre au Vietnam, ni également ceux commis pendant la guerre en ex-Yougoslavie, et bien sûr au Rwanda. Le cynisme des responsables politiques et, au-delà, la folie des grands despotes ont fait du respect de ces conventions, a priori sacrées, un papier chiffon qu'ils adorent signer pour mieux le piétiner.

Deux poids deux mesures.

Dans ce monde qui retourne au tragique, et nous avons peine à nous en souvenir, il y a bien eu une fenêtre d'espérance quand les premiers tribunaux ad hoc (ex-Yougoslavie et Rwanda) ont été créés en 1993 et 1994, puis quand a été édifié le premier instrument d'une justice mondialisée : la Cour pénale internationale, la CPI. Nous avons connu un moment plein d'espoir, le début d'une ère nouvelle : l'amorce de la fin de l'impunité des plus grands criminels de sang.

C'est un doux euphémisme de constater, entre les larmes, que l'action de cette nouvelle justice mondialisée est pour le moins modeste et ambiguë alors même que cet outil contre la tyrannie et la barbarie est méprisé et saboté par les puissants du monde, ceux qui ont le plus de sang sur les mains. Je parle des responsables américains (Afghanistan, Irak), russes (Syrie, Ukraine) et chinois (Tibet et Ouïghours), pour ne citer que ceux qui sont membres du Conseil de sécurité des Nations unies.

Depuis vingt ans, l'action de la CPI s'est concentrée sur des crimes commis en Afrique et, plus récemment, dans une mobilisation aussi inédite que légitime, sur ceux commis en Ukraine par la Russie. Ce prisme a objectivé dans les consciences des citoyens du grand Sud le sentiment d'un éternel deux poids deux mesures, sentiment attisé également par l'attentisme du bureau du procureur depuis l'ouverture d'une enquête préliminaire en 2021 s'agissant des crimes commis par les belligérants, en Israël et en Palestine depuis le 13 juin 2014.

La visite faite récemment par le procureur de la CPI, Karim Khan, en Israël et dans les territoires palestiniens et sa promesse d'intensifier ses efforts pour enquêter sur les crimes de guerre commis, est un minimum au regard de leur intensification en cours à Gaza. Il faudra au procureur et ses équipes une ténacité et une mobilisation exceptionnelles pour un jour délivrer des mandats d'arrêt. On en est pour l'instant très loin. C'est certainement une des conditions pour que l'action de la CPI soit perçue comme universelle et non pas à géométrie variable comme elle l'est aujourd'hui.

On le sait, en outre, les Etats respectent ou méprisent le droit international humanitaire en fonction de leurs intérêts particuliers ou des circonstances. Pour autant, sans l'ombre d'un doute, un corpus juridique a, de façon marginale, limité le pire.

Champ illimité d'instrumentalisation politique

Le 11 septembre 2001, les attentats ont sonné le glas de cette dynamique. A la conceptualisation assumée par l'administration Bush d'une législation s'affranchissant du patrimoine juridique mondial s'est ajoutée l'érosion progressive des grands principes protecteurs de la dignité humaine comme des libertés publiques, le tout au nom de la lutte contre le terrorisme. Ni l'Europe ni la France n'ont été épargnées.

C'est l'irruption du «mal absolu» qui a désinhibé progressivement les grands dirigeants occidentaux, les conduisant à appliquer le principe selon lequel la fin justifie les moyens. L'envers de l'Etat de droit. Ainsi, de façon sournoise, la conviction s'est enracinée que face au «diable», on ne commettait pas d'offense à l'humanité en renonçant chez soi à tout scrupule s'agissant du respect des libertés, à l'extérieur s'agissant des populations civiles et des prisonniers de guerre. La «lutte contre le terrorisme» a ouvert un champ illimité d'instrumentalisation politique. On peut aisément, à ce titre, criminaliser les voix dissidentes, une aubaine, une excuse sans conteste, pour s'affranchir d'un patrimoine juridique mondial de plus en plus meurtri.

Le droit international a donc succombé dans les gravats de Gaza, mais il était à l'agonie. «L'animalisation» de la population civile de Gaza, y compris ses enfants, par un des ministres de Benyamin Nétanyahou est le paroxysme langagier dans cette spirale vers une déshumanisation des populations civiles que l'on veut frapper ou tuer, plus de 5000 d'enfants tués en deux mois selon l'Unicef. Un tabou s'est effacé. Face à l'attaque abominable, qui constitue également un crime de guerre, commis le 7 octobre 2023 par le Hamas, certes Israël avait le droit de répliquer, mais

pas de s'engager dans une mécanique de vengeance totalement prohibée par le droit international. Un droit à la vengeance qu'on a voulu objectiver par une extension sans limite et sans contrôle du droit à la légitime défense. Ce qui s'est passé à Gaza est sans précédent dans l'histoire contemporaine.

Qui a le souvenir d'un gouvernement démocratique qui, sur une période de deux mois, à si grande échelle, à un rythme aussi élevé, a assumé des bombardements massifs et incessants de bâtiments civils et, par conséquent, des crimes de guerre ? Des crimes que l'Occident a lâchement et cyniquement encouragés. L'absence de retenue des forces israéliennes à l'égard de populations civiles et ce feu vert donné par l'Occident entraîneront des conséquences catastrophiques partout dans le monde où la barbarie peut être prescrite comme un art de la guerre.

Hypocrisie et duplicité des dirigeants

Ainsi, la déshumanisation des victimes des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité, à l'œuvre depuis des décennies, s'est accélérée pour atteindre son acmé. Cette déshumanisation laisse carte blanche à ceux qui s'en réjouissent en dressant l'acte de décès du droit international.

La dignité, en ce qu'elle constitue l'essence même de l'homme et son universalité, est assommée sans que ceux qui devraient en être les gardiens ne s'émeuvent. Israël considère que le droit, quand il protège, est un empêchement à agir, une position que Washington et Paris ont validée avant de la nuancer en appelant à ne pas cibler les civils. Et notre ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, s'est placé exactement sur ce terrain puisqu'il vient de bafouer, le 14 novembre, la décision de la Cour européenne des droits de l'homme qui faisait interdiction à la France d'expulser un Ouzbek menacé de torture après son retour forcé dans son pays. Le bilan des guerres, ou campagnes punitives «contre le terrorisme» ou pour «imposer la démocratie», est écrasant pour les Etats-Unis.

L'hypocrisie, la duplicité des dirigeants et de leurs amis marchands, l'obsession de leur survie politique, les logiques de surenchère ont achevé de conduire le catafalque du droit vers sa fin.

Ce point de bascule a été accéléré et favorisé par la fragmentation de la communauté internationale, l'hypercynisme des dirigeants chinois et russes et l'étiolement de nos démocraties, la perte de crédit de nos dirigeants français, la malédiction du populisme qui court comme une métastase foudroyant le monde.

Les pays occidentaux, en encourageant Israël dans un combat qu'ils présentent comme «civilisationnel», en en endossant ses éléments de langage, ont pris le risque incalculable de meurtrir les valeurs communes de l'humanité de les «désuniversaliser».